DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT

« La Centrale solaire des Centaurées »

Commune d'Accolans – Département du Doubs (25)

Décembre 2023

Porteur de projet :

H2air
29 rue des Trois Cailloux
80000 AMIENS
Site : https://h2air.fr/

Bureau d'étude :

ALISE environnement
102 rue du Bois Tison
76160 ST JACQUES-SUR-DARNETAL
Tél. : 02 35 61 30 19
Fax : 02 35 66 30 47
Site : www.alise-environnement.fr

PIECE JOINTE N°1

PLAN DE SITUATION LOCALISATION DES TERRAINS A DEFRICHER ET LA COMMUNE LA PLUS PROCHE

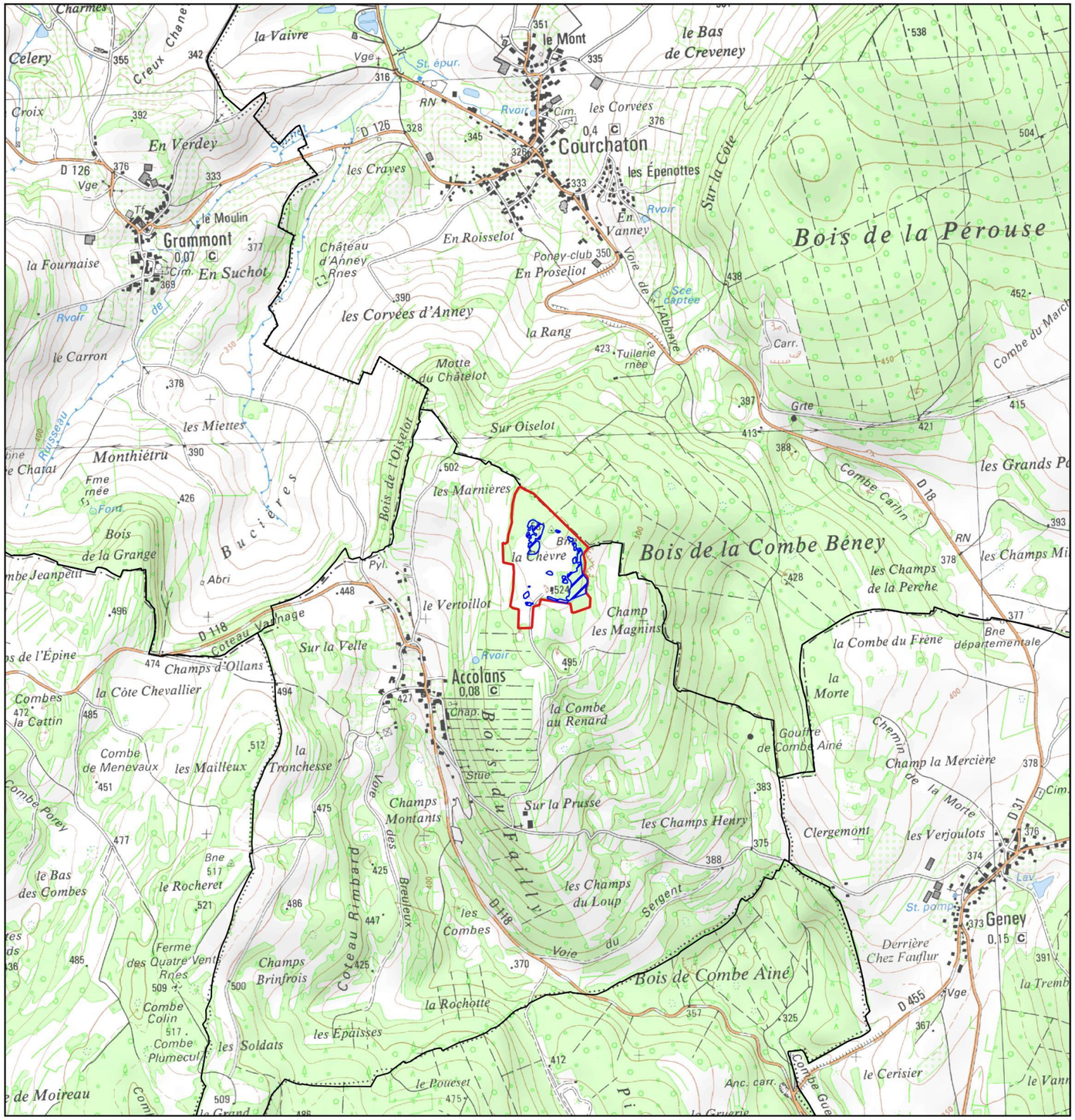

Localisation des terrains à défricher

Centrale solaire des Centaurées, Accolans (25)

Limites communales

Zone d'étude

Zone à défricher

N

0 250 500 750 1000 m

Alise Environnement

Source : Scan IGN, H2air
Réalisation : ALISE, 2023

PIECE JOINTE N°2

LE OU LES EXTRAITS DES FEUILLES DU PLAN CADASTRAL CONTENANT LES PARCELLES CONCERNEES ET PRECISANT L'EMPRISE DES SURFACES A DEFRICHER POUR LES BESOINS DU PROJET

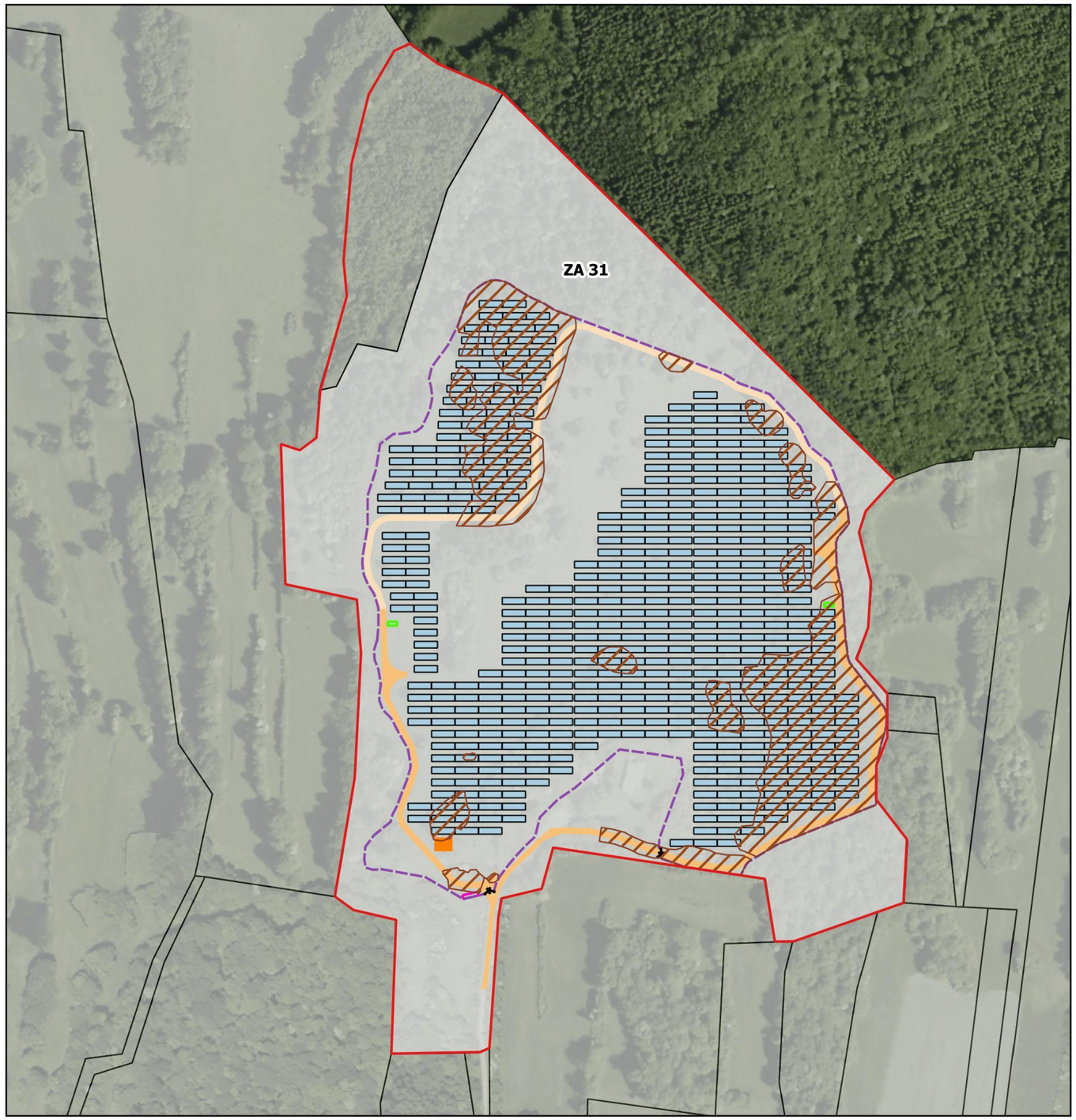

Extrait du plan cadastral, localisation des surfaces à défricher et projet d'implantation

Centrale solaire des Centaurées, Accolans (25)

- Zone d'étude
- Parcelle cadastrale
- Zone à défricher

Projet d'implantation

- Citerne
- Panneaux photovoltaiques
- Pistes legeres
- Pistes Lourdes
- Poste de Livraison
- Postes de tranformation
- Cloture
- Portail

N

0 50 100 150 m

Source : RGE BD Ortho, BD Parcellaire, H2air
Réalisation : ALISE, 2023

PIECE JOINTE N°3

ATTESTATION DE PROPRIETE

RELEVE DE PROPRIETE

ANNEE DE MAJ	2010	DEP DIR	25 0	COM	005 ACCOLANS	ROLE	A	RELEVE DE PROPRIETE		NUMERO COMMUNAL	+00002

Propriétaire PBBW49 COMMUNE D'ACCOLANS
25250 ACCOLANS

PROPRIETES NON BATIES

DESIGNATION DES PROPRIETES						EVALUATION															LIVRE FONCIER
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CLASSE	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuillet
76	ZA	31		A LA CHEVRE	B030		1						14 80 30								
								A	J	P	04		7 00 00	111.82	D	TA		111.82	100		
															R	TA		111.82	100		
															C	TA		22.36	20		
															GC	TA		22.36	20		
								A	K	L	01	FRICH	7 80 30	9.43	D	TA		9.43	100		
															R	TA		9.43	100		
															C	TA		1.89	20		
															GC	TA		1.89	20		

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 1

PIECE JOINTE N°6

ETUDE D'IMPACT

L'étude d'impact réalisée dans le cadre du projet de centrale solaire des Centaurées fait l'objet d'un dossier à part entière.

PIECE JOINTE N°8

LES PIECES JUSTIFIANT DE L'ACCORD EXPRES DU PROPRIETAIRE DES TERRAINS (OU DE SON REPRESENTANT MANDATE) SI CE DERNIER N'EST PAS LE DEMANDEUR

Convention de mise à disposition
Promesse de bail emphytéotique, promesse de résiliation de bail rural, et promesse de constitution de servitudes

Fait à Accolans,
le 07/07/2022
Pour le **Propriétaire** et le **Bénéficiaire ;**

Fait à Bournois,
Le 8/07/2022
Pour l'**Exploitant** et le **Bénéficiaire ;**

Entre les soussignés,

La Commune d'Accolans
Représentée par Marie-Odile BONDENET-DRUET
Signant les présentes en sa qualité de Maire de la Commune en vertu d'une délibération en date du 11 avril 2022, (Annexe 6)

Agissant en qualité de : Propriétaire

Ci-après dénommé(s) le « **Propriétaire** » ;

Et

GAEC BOBY
N° RCS : 500 664 644
RCS de BESANÇON
Adresse du siège social : 41 Grande Rue
25250 Bournois
Représentée par M. Sylvain BOBY
Mail : sylvainboby@sfr.fr

Agissant en qualité d'exploitant,

Ci-après dénommé(s) l'« **Exploitant** » ;

Et

H2air, Société par Actions Simplifiée, immatriculée sous le numéro 061 502 009 au R.C.S d'Amiens dont le siège social est sis 29 rue des Trois Cailloux, 80000 Amiens, France, représentée par Sarah LEMOUTON dûment habilité(e) en vertu d'un pouvoir figurant en **Annexe 1**,

Agissant en qualité de bénéficiaire,

Ci-après dénommée le **« Bénéficiaire » ;**

Ci-après le **Propriétaire** et l'**Exploitant** dénommés ensemble le « **Promettant** »,
Ci-après le **Propriétaire**, l'**Exploitant** et le **Bénéficiaire** dénommés ensemble les « **Parties** » ;

CONCERNANT LES PARCELLES SUIVANTES :

Le **Propriétaire** déclare qu'il est bien le propriétaire de la parcelle désignée dans le tableau ci-après :

Commune / Code Postal	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface (m2)
Accolans	ZA	30	La Chêvre	11 680
Accolans	ZA	31	La Chêvre	148 030
			Superficie totale :	159 710 m²

Ci-après dénommées les **Parcelles**,

Le **Propriétaire** déclare qu'il a donné à bail rural une partie de la Parcelle suivante au tiers ci-après désigné :

Commune / Code Postal	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface (m2)
Accolans	ZA	31	La Chêvre	70 000
			Superficie totale :	70 000 m²

NOM de la société : GAEC BOBY
N° RCS : 500 664 644RCS de BESANÇON
Adresse du siège social : 4 rue du Fourneau – 25250 BOURNOIS
Représentée par Sylvain BOBY

NOM : Sylvain BOBY
Né(e) le : 20 ~~septembre~~ décembre 1988 à ~~LURE~~ MONTBÉLIARD (25200)
; célibataire
Demeurant au : 41 Grande Rue à BOURNOIS (25250)

Il est ici précisé que seul l'Exploitant sus désigné, titulaire d'un bail rural écrit et signé en date du 4 novembre 2016 pour une durée de 9 ans, a la capacité de le résilier. Par conséquent, seul celui-ci percevra l'indemnité due au titre de la résiliation du bail rural et au titre des servitudes.

Préalablement les **Parties** ont exposé ce qui suit,

PRÉAMBULE

Les **Parties** conviennent que la présente **Convention** ne portera que sur les surfaces non concernées par le projet éolien (conformément au plan en Annexe 10) lié par la Convention de mise à disposition, promesse de bail emphytéotique et promesse de constitution de servitudes portant sur les **Parcelles** conclu entre le **Bénéficiaire** et le **Propriétaire** en date du 03 octobre 2019.

Le **Bénéficiaire** a pour activité l'étude, le développement, et la réalisation de projets de centrales solaires en vue de leur exploitation, avec pour finalité la vente de l'électricité produite.

Dans le cadre de cette activité, le **Bénéficiaire** projette de réaliser, sous réserve du résultat des études de faisabilité et de l'obtention des autorisations nécessaires, une centrale solaire au sol, ci-après dénommée la « **Centrale** », située sur la commune de Accolans (Doubs).

Une centrale solaire est composée de structures portant les panneaux photovoltaïques, des aménagements (clôtures, ...), et des servitudes nécessaires (passages et chemins d'accès, câbles), et de tous les éléments connexes permettant la bonne exploitation de celle-ci parmi lesquels des postes de livraison, un poste de raccordement éventuel, des locaux techniques, etc. ... dans le but de vendre l'électricité produite.

Les **Parties** sont conscientes que le projet de Centrale est en constant développement et que les emplacements des divers éléments (structures, poste de livraison, ...) ne sont connus qu'après réception des autorisations officielles émanant des services instructeurs.

Sur les **Parcelles,** les **Parties** souhaiteraient développer une coactivité. Cette coactivité agrivoltaïque se définit comme la coexistence d'une activité agricole, à savoir le pâturage et une activité de production d'électricité, à savoir la production d'énergie renouvelable à partir de la radiation solaire sur des panneaux photovoltaïques, ci-après la « **Coactivité** ».
Le **Bénéficiaire** évalue la faisabilité du projet dans tous ses aspects et détermine la poursuite ou non de son développement.

Après réception des autorisations administratives nécessaires (permis de construire, autorisation de défrichement, autorisation loi sur l'eau, Dérogation espèces protégées, etc...) pour construire et exploiter la Centrale, ci-après les « Autorisations », le **Bénéficiaire** est en mesure de communiquer les emplacements définitifs des structures portant les panneaux photovoltaïques, du poste de livraison, des locaux techniques, et des éléments connexes.

Tout au long du développement de la Centrale, **le Bénéficiaire** conserve son droit de ne pas réaliser la Centrale.

Compte tenu des délais observés pour la réalisation des études de faisabilité et l'obtention des autorisations de construction et d'exploitation du Parc, le **Propriétaire** et l'**Exploitant** consentent au **Bénéficiaire** la présente promesse.

La présente convention, ci-après la « **Convention** » comprend :

- Section 1 : Convention de mise à disposition (articles 1 à 4)

- Section 2 : Promesse de bail emphytéotique (articles 5 à 6)

- Section 3 : Promesse de résiliation de bail rural (articles 7 à 8)

- Section 4 : Promesse de constitution de servitudes (articles 9 à 10)

- Section 5 : Dispositions communes (articles 11 à 24).

En conséquence, les **Parties** ont convenu ce qui suit :

Section 1. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION

Article 1. Objet

Le **Propriétaire** et **l'Exploitant** donnent leur accord pour la mise à disposition des **Parcelles** au profit du **Bénéficiaire**. Cette mise à disposition a pour objet de permettre au **Bénéficiaire** de réaliser tous les actes et études, ou toutes les actions lui permettant d'évaluer la faisabilité de la Centrale.

Article 2. Engagements du Propriétaire et de l'Exploitant

Le **Propriétaire** et **l'Exploitant** autorisent le **Bénéficiaire** et/ou toute autre personne que celui-ci aura mandatée à :

- accéder librement aux **Parcelles** ;
- conduire et/ou procéder et/ou faire procéder sur les **Parcelles** toutes études de faisabilité ;
- prendre toutes mesures et effectuer tous les actes ou toutes les actions (aux fins de construction de la Centrale, solliciter toutes les autorisations et procéder à tous les dépôts et déclarations administratifs requis pour la réalisation de la Centrale (dépôt de demande de permis de construire, demande de matrice cadastrale, etc ...) ;
- afficher toutes les autorisations nécessaires sur les **Parcelles** ;
- réaliser ou faire réaliser tous les diagnostics dus à une exigence administrative et/ou contrainte administrative et/ou nécessaires à la construction de la Centrale (diagnostic archéologique, sondages des Parcelles, etc. ...).

Article 3. Engagements du Bénéficiaire

Le **Bénéficiaire** déclare que des travaux peuvent intervenir sur les **Parcelles**, le cas échéant le **Bénéficiaire** et/ou ses mandataires mettront tout en œuvre pour limiter l'impact de ces travaux sur les **Parcelles**.

Avant toute intervention, le **Bénéficiaire** s'engage à informer le **Propriétaire** et **l'Exploitant** au moins quarante-huit (48) heures avant toute intervention pour une prise de rendez-vous.

Le **Bénéficiaire** s'engage à restituer les **Parcelles** au **Propriétaire,** dépourvues de toute occupation ou dégradation (ex. dépôts, nivellement).

SIGNATURES

Fait en quatre (4) exemplaires.

Signature du Propriétaire

MAIRIE D'ACCOLANS 25 DOUBS

Signature de l'Exploitant

Signature du Bénéficiaire

PIECE JOINTE N°12

L'ACTE AUTORISANT LE REPRESENTANT QUALIFIE DE LA PERSONNE MORALE A DEPOSER LA DEMANDE

Greffe du Tribunal de Commerce d'Amiens
18 RUE LAMARTINE
BP 40201
80002 AMIENS CEDEX 1

N° de gestion 2022B00797

Code de vérification : hlFD6w4YHS
https://controle.infogreffe.fr/controle

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
à jour au 3 juillet 2023

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au RCS, numéro	915 286 629 R.C.S. Amiens
Date d'immatriculation	06/07/2022
Dénomination ou raison sociale	**CENTRALE SOLAIRE DES CENTAUREES**
Forme juridique	Société par actions simplifiée (Société à associé unique)
Capital social	5 000,00 Euros
Adresse du siège	29 Rue Des 3 Cailloux 80000 Amiens
Activités principales	Conception, développement, planification, réalisation, exploitation, acquisition, vente, location, prise à bail, de projets relatifs à l'exploitation, la production, l'achat, la vente d'énergie solaire et de tous produits qui pourraient lui etre attachés
Durée de la personne morale	Jusqu'au 06/07/2121
Date de clôture de l'exercice social	31 décembre
Date de clôture du 1er exercice social	31/12/2023

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES

Président

Dénomination	H2AIR
Forme juridique	Société par actions simplifiée
Adresse	29 Rue Des 3 Cailloux 80000 Amiens
Immatriculation au RCS, numéro	502 009 061 RCS Amiens

Commissaire aux comptes titulaire

Dénomination	CABINET VDB ET ASSOCIES
Forme juridique	Société par actions simplifiée
Adresse	15 Avenue Paul Claudel 80480 Dury
Immatriculation au RCS, numéro	581 720 729 RCS Amiens

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement	29 Rue Des 3 Cailloux 80000 Amiens
Activité(s) exercée(s)	Conception, développement, planification, réalisation, exploitation, acquisition, vente, location, prise à bail, de projets relatifs à l'exploitation, la production, l'achat, la vente d'énergie solaire et de tous produits qui pourraient lui etre attachés
Date de commencement d'activité	03/06/2022
Origine du fonds ou de l'activité	Création
Mode d'exploitation	Exploitation directe

Le Greffier

FIN DE L'EXTRAIT